



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée

Chers habitants,

Nous vous avons proposé via l'association Actiom des contrats de santé collectifs avec un tarif par tranches d'âge mutualisé. (5 solutions et 14 niveaux de garanties)

Les mois de septembre et octobre sont les mois où vous pouvez résilier votre mutuelle, pour une meilleure couverture et/ou un gain de pouvoir d'achat.

Nous vous rappelons que des permanences se dérouleront au CCAS, où un conseiller de l'association Actiom vous accompagnera dans votre démarche (analyse du contrat, conseils, calculs adhésions, résiliations...)

4 possibilités pour vous informer & vous accompagner :

Je découvre les garanties et tarifs en ligne, depuis chez moi!

Le tarificateur MCMS:

Sur le site internet: macommunemasante.org

- Simple et facile d'utilisation
- Libre d'accès et sans engagement
- Gestion des demandes ACS
- Accessible 7j/7 24h/24



Je contacte les conseillers spécialisés par téléphone!

Le n° dédié: 05 64 10 00 48 (prix appel local)

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

- Infos formules et garanties
- Conseil et souscription
- Gestion et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation de services et outils



Je rencontre mon référent local, lors de la prochaine permanence!

L'inscription en permanence:

Renseignements auprès de votre CCAS

- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé (adhésion, résiliation, modification...)



Comment résilier ma mutuelle actuelle ?

Vous trouverez une lettre de résiliation dans votre dossier au CCAS, sur demande à votre référent local ou à télécharger sur notre site internet « macommunemasante.org »

Vous devez envoyer votre lettre de résiliation 2 à 3 mois avant votre échéance annuelle. Pour la majorité des contrats, celle-ci est au 31 décembre. Certains contrats ont une échéance principale différente. **Pensez à bien vérifier la date sur vos contrats.**

